



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle
du 4 juillet 2025
#45

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPF réalise pour les esprits libres, une **revue de presse** sur la laïcité en France et dans le monde, couvrant des domaines tels que la culture, la politique, l'éducation, la société, le féminisme, l'humanisme et la liberté de conscience. Nous ne prétendons pas aborder tous les aspects où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu, mais plutôt offrir un aperçu des informations disponibles.

AVERTISSEMENT

Les articles collectés ne sont pas tous en faveur de la liberté de conscience, car les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. C'est précisément pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur cette liberté que nous proposons cette veille numérique.

UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS

**REJOIGNEZ L'ADLPF POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON**

ANTISÉMITISME



Antisémitisme à l'université : députés et sénateurs s'entendent sur un texte de loi commun, LFI vote contre

Réuni en commission mixte paritaire mardi 27 mai, un groupe de parlementaires a finalement rejeté une définition de l'antisémitisme ajoutée par amendement par une députée mais sujette à caution dans le milieu universitaire.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Le Monde, le 28 mai 2025

La commission mixte paritaire a ainsi supprimé toute référence à une définition controversée de l'antisémitisme, qui avait été ajoutée contre l'avis du gouvernement par un amendement de Caroline Yadan, députée Renaissance des Français de l'étranger. Il prévoyait que les référents des universités chargés de lutter

contre l'antisémitisme et le racisme, bénéficiant d'une formation incluant « les formes renouvelées de l'antisémitisme définies par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste [IHRA] », une organisation intergouvernementale transnationale, dont la France fait partie.

(...)

La proposition de loi crée une section disciplinaire commune aux établissements d'une région académique, présidée par un membre de la juridiction administrative, dont peut se saisir un président d'université. La commission mixte paritaire a ajouté un alinéa signalant que les faits d'antisémitisme, de racisme, de discriminations ou d'incitation à la haine ou à la violence qui sont « commis en dehors de l'établissement » sont eux aussi passibles d'une sanction disciplinaire « lorsqu'ils présentent un lien suffisant avec l'établissement ou les activités qu'il organise ».

(...)

« Cette loi ne changera sans doute pas les mentalités, mais elle permettra, je l'espère, une prise de conscience collective », rapporte Pierre Ouzoulias, pour qui « l'antisémitisme n'est pas un racisme comme les autres ». Le sénateur appelle par ailleurs le ministre de l'enseignement supérieur à engager « une clarification juridique de termes employés sans que tout le monde en ait la même définition et qui crispent les débats ». Parmi eux, figurent la liberté académique, la liberté d'expression, le droit de manifester ou encore la laïcité à l'université.

[Lire la suite](#)



APOSTASIE



Apostasie, le grand tabou : mais pourquoi cette indifférence à l'égard de la redoutable pression qui s'exerce sur les musulmans qui renoncent à leur foi ?

Mathilde Panot a soulevé la question de la capacité de consentement d'un enfant baptisé, comparant ce débat aux propositions d'interdire le port du voile pour les petites filles : si la très grande majorité des enfants chrétiennement baptisés ne sont pas tenus de pratiquer à l'âge adulte, qu'en est-il des musulmans qui renient leur foi ? Dans un témoignage rare, l'ex-musulman français Majid Oukacha décrit la peur quotidienne du « doute outing » : rejet familial, pressions communautaires, menaces, voire violences physiques, qui poussent la plupart des apostats à dissimuler leur renoncement. Face à l'absence de protection politique et au tabou médiatique entourant l'apostasie, comment soutenir ces anciens croyants, en France et au sein des pays où quitter l'islam reste un crime ?

[Lire la suite](#)



ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



"Provocation", "atteinte à la laïcité" : polémique autour d'une conférence sur l'islamophobie avec un député fiché S à Perpignan

Une conférence sur l'islamophobie prévue ce vendredi 13 juin 2025, à Perpignan, suscite de vives réactions dans le paysage politique local. Organisée par les Jeunes Insoumis 66, en partenariat avec les Étudiants Musulmans de France (EMF), la conférence sur l'islamophobie de ce vendredi 13 juin 2025 à Perpignan (18h place des Esplanades) se veut une réponse à un climat national "de montée des discours de haine, de stigmatisation des musulmans et de reculs inquiétants des libertés publiques", selon un communiqué des organisateurs.

[Lire la suite](#)



CROYANCE RELIGIEUSE

LA CROIX

« Croire, qu'est-ce que ça change ? » : la réponse de Marion Muller-Colard

Dans son livre *Croire, qu'est-ce que ça change ?*, la théologienne Marion Muller-Colard se confie sur la façon dont « croire » a changé sa vie. À travers ces pages, elle explore cette question qui la renvoie à ce qu'elle est profondément, et qui s'adresse aux croyants comme aux non-croyants.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
La Croix, le 8 juin 2025**

(...)

Pour Marion Muller-Colard, croire est synonyme d'ouverture. « Au risque de prendre à rebours les définitions classiques de la foi, j'ai envie de te dire que croire, c'est une infidélité. Une infidélité à l'immédiat. Une infidélité à la répétition. Croire, c'est se refuser à résumer l'improbable par l'impossible ». Croire vient nourrir la liberté, aide à ne pas être dupe des rôles sociaux que l'on joue, du besoin universel de consolation, des pathologies de la religion et notamment « de tous les bénéfices qu'on pourrait tirer du fait de croire ».

(...)

À tous les curieux, croyants et non croyants, car croire, nous le faisons tous, insiste Marion Muller-Colard. Tout en départageant avec clarté le savoir et la foi, elle souligne aussi combien la vie humaine - et même le travail scientifique - ne peut se déployer sans confiance, autre nom de la foi. Refusant de durcir la frontière entre croyants et non-croyants, familière du doute et de l'angoisse, enracinée dans la tradition biblique mais tout autant ouverte à la critique moderne, Marion Muller-Colard se fait ici

médiatrice entre des univers qui trop souvent peinent à se comprendre.

[Lire la suite](#)



ÉGLISE CATHOLIQUE



Libre Pensée | L'indemnisation par l'Église des victimes d'abus sexuels

Avec Dominique Goussot, vice-président de la Libre Pensée.

L'affaire de l'établissement privé d'enseignement catholique Bétharram, qui défraie la chronique depuis des semaines et au centre de laquelle se trouve l'actuel Premier ministre, ouvre un nouveau volet du dossier de pédo criminalité au sein de l'Église catholique.

[Écouter la suite](#)



ENTRISME COMMUNAUTAIRE



De l'entrisme communautaire dans le monde du travail

En France, le législateur a traité le sujet des signes religieux ostentatoires en entreprise : ils sont autorisés à moins qu'un règlement intérieur en limite la démonstration, notamment lorsque cette liberté s'exercerait au contact de la clientèle ou dans certains espaces. Toutefois, même en appliquant un tel cadre, cela n'empêche pas l'entrisme, y compris dans des endroits auxquels personne ne semble avoir pensé : les logiciels et Internet.

Sommaire

1. Que dit la loi française ?
2. Que vient faire l'Islam dans la promotion d'une formation ?
3. Quand les logiciels sont aussi concernés !
4. Notre conclusion.

[Lire la suite](#)



ENTRISME ISLAMISTE



Hamza Esmili, socio-anthropologue : « Le constat d'entrisme témoigne du fait que l'intégration des musulmans a marché »

ENTRETIEN | L'auteur de l'essai « La Cité des musulmans », décrit, dans un entretien au « Monde », la réalité sociologique d'une communauté qui s'est intégrée sans s'assimiler, ce que méconnaît l'idée qu'il existerait un « problème musulman » en France. Pour lui, l'écart entre un prétendu entrisme islamique, exposé dans un rapport, et la faiblesse des moyens mis en place par l'État pour y répondre fait le lit de la violence raciste.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 6 juin 2025**

(...)

Nous arrivons au faîte d'une crise dont le point de focalisation est l'islam et la communauté musulmane de France. Cet attentat, qui intervient un mois après le meurtre d'Aboubakar Cissé dans une mosquée du Gard, mais aussi en même temps que l'autodafé d'un Coran dans une mosquée de Villeurbanne, se présente à mes yeux comme la résultante d'un écart dont on a vu une figuration exemplaire dans le récent rapport sur « l'entrisme » des Frères musulmans en France : ce document, intellectuellement indigent dans son contenu, brosse un tableau d'une noirceur qui tranche avec la pâleur des solutions esquissées – le rapport suggère par exemple de développer l'apprentissage de l'arabe et de contenter les musulmans par la reconnaissance d'un État palestinien.

(...)

Nous assistons avec ce rapport à la radicalisation interne d'une matrice intellectuelle déjà en place. On l'oublie, mais l'entrisme était une ligne de force de la loi dite « séparatisme » de 2021, dont l'exposé des motifs affirmait : « Un entrisme communautariste, insidieux mais puissant, gangrène lentement les fondements de notre société dans certains territoires. » À l'époque, j'avais été choqué de voir cette théorie complotiste reprise dans un texte officiel.

(...)

Police, université, hôpital : on trouve des musulmans dans toutes les sphères de la vie sociale française, mais avec ceci de spécifique que cette intégration n'a pas abouti à la dissolution des référents culturels et des liens de solidarité. C'est cette intégration sans assimilation que j'essaie de décrire dans mon livre.

(...)

Le projet de cet ouvrage n'est pas de faire une généalogie de l'islamophobie, ni de déconstruire ses arguments, mais d'examiner l'histoire de la production des connaissances et des théories sociales qui ont conduit à entériner l'idée d'un « problème musulman » en France. Dans les années 1980, l'islam demeure secondaire dans ce débat d'abord focalisé sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

(...)

L'affaire des foulards de Creil, en 1989, accentue la crispation : une pétition d'intellectuels évoquera même un « Munich de l'école républicaine ». L'idée d'un rapport de force à mener contre un ennemi, ici nazifié, commence à s'installer. L'année 1987 est aussi marquée par la parution des Banlieues de l'islam, de l'islamologue Gilles Kepel, ouvrage précurseur car il rompt avec la question sociale pour faire de ces marges urbaines un espace

d'influence de puissances étrangères travaillant à la subversion de la France par l'intérieur : l'œil de Moscou devient l'œil de Téhéran, d'Alger ou de Riyad. Cette géopolitisation des banlieues viendra nourrir la thèse du complot de l'intérieur.

(...)

Reste que cette approche n'est pas à la hauteur de l'ampleur de l'enjeu pour la société française : comment régler les relations entre l'individu, ses groupes d'appartenance et la société globale ? L'islamophobie me semble être une mauvaise réponse à cette vraie question, témoignant d'un conflit de modernité hérité de la Révolution. La modernité de 1789 et ses principes généreux repose sur l'idée que la nation émancipe de ses groupes d'appartenance.

(...)

Nous entrons dans ce que je nomme un « moment schmittien du problème musulman » – du philosophe et juriste allemand Carl Schmitt (1888-1985), qui définit la politique comme la discrimination de l'ami et de l'ennemi – : soit vous êtes du côté de la France ; soit de celui des musulmans, même quand vous ne l'êtes pas, ce que cible l'étiquette d'« islamo-gauchisme ».

(...)

La réaffiliation religieuse, se traduisant par un surcroît de piété, a été selon moi la réponse de ce groupe à la crise. Cela a pour conséquence de produire un mode de participation très spécifique à la vie sociale, qui se fait à la fois en tant que Français et en tant que musulman. Ce qui tantôt fonctionne, et tantôt crée des pathologies, comme dans le cas des attentats.

[Lire la suite](#)



Faut-il vraiment renforcer le communautarisme pour lutter contre les Frères musulmans ?

TRIBUNE | Le rapport sur l'islamisme politique publié par le ministère de l'Intérieur reste muet sur de nombreux pans du service public et du domaine associatif, déplore Anne-Hélène Le Cornec Ubertini.

Sommaire

1. Une « troisième voie laïque »,
2. Propositions très nébuleuses,
3. Accommodements déraisonnables.

[Lire la suite](#)



Lutte contre "l'entrisme islamique" : "Il faut renforcer la mixité sociale et socioculturelle à l'école", estime Nicolas Cadène, ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité

La lutte contre l'entrisme islamique passe par l'école, argue Nicolas Cadène, ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, sur LCI, mardi 27 mai. Il est nécessaire de "délivrer de manière effective l'enseignement laïc de tous les faits religieux et de tous les courants de pensée" aux élèves.

[Voir la vidéo](#)



Entrisme islamiste : « À un moment donné, il faudra un versant constitutionnel », prône Mathieu Darnaud

Après la présentation d'un rapport sur « l'entrisme » des Frères musulmans en France, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a annoncé vouloir mettre en place « une meilleure organisation de l'État » pour lutter contre l'islamisme politique. Invité de la matinale de Public Sénat, le président du groupe LR au Sénat Mathieu Darnaud demande des « mesures concrètes et efficaces » sur le sujet.

[Voir la vidéo](#)



Rapport sur les Frères musulmans : "La France est une cible particulière", prévient Dominique Reynié sur LCI

Un Conseil de défense et de sécurité nationale, présidé par Emmanuel Macron, examine, mercredi 21 mai, un rapport consacré aux Frères musulmans. Bruno Retailleau, le ministre de l'Intérieur qui a commandé ce rapport, a affirmé que l'organisation est "une menace très claire vis-à-vis de la République, une menace sur la cohésion nationale et une menace de submersion".

"La France est une cible particulière parce que notre système fondé sur la laïcité est une espèce d'obstacle parce que nous ne refusons pas les religions. Nous demandons aux religions de se tenir dans leurs circonscriptions et de respecter les lois de la République. Nous sommes un système qui, si jamais il vacillait, voire s'il tombait, serait une très grande victoire pour les islamistes", note le directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) Dominique Reynié sur LCI.

[Voir la vidéo](#)



ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SOUS CONTRAT



Messes obligatoires, prières avant les cours... À Versailles, le « glissement » d'un collège privé sous contrat - Le Parisien

Le rectorat de Versailles a ouvert une enquête administrative après que des professeurs ont alerté sur le fonctionnement et la place de la religion au sein du collège du Sacré-Cœur. La liberté de conscience des élèves serait en question.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien,
Le Parisien, le 22 juin 2025

(...)

Le rectorat diligente une enquête administrative le 24 mars. Elle est lancée à la fin des vacances de Pâques. Hasard de calendrier, la lettre de mission de l'Éducation nationale intervient quelques semaines après la saisine par le Syndicat de l'enseignement privé de l'Ouest francilien - CFDT du tribunal administratif de Versailles pour atteinte au contrat d'association et des faits de maltraitance à l'encontre des enseignants.

(...)

Un « glissement » devenu visible à la rentrée 2023. « Les messes jusqu'alors facultatives deviennent obligatoires et cela n'est pas discutable, quitte à mordre sur les heures de cours. C'est le cas des offices de rentrée de septembre 2023 et septembre 2024, ou encore ceux célébrés à la Médaille miraculeuse ces mêmes années auxquelles ne peuvent se soustraire les délégués de classe et leurs suppléants. Et ce, quelle que soit leur confession », ajoute un autre.

(...)

La religion s'inviterait aussi dans le contenu pédagogique.« Certains ouvrages sont écartés car jugés inadaptés. Les enseignants sont fortement incités à ne pas utiliser certains d'entre eux, comme un de Fred Vargas où un viol est relaté. » Un enseignant d'anglais « s'est vu interdire de faire étudier aux élèves les pages du manuel pédagogique dans lesquelles il est fait état des différents schémas familiaux : monoparentaux, homoparentaux ».

Les supports pédagogiques utilisés pour les cours de pastorale comportent également des éléments contraires aux principes républicains. « Le cours d'éveil à la culture des religions est devenu de la catéchèse pour tout le monde », soulève une parente d'élève.

(...)

Un climat de tension et de suspicion permanente qui pèse sur les enseignants. « Beaucoup viennent la boule au ventre , ont peur. Dans la salle des profs, on se méfie avant de parler. On regarde qui est là car toute prise de position est sanctionnée », relate un autre.

(...)

La direction diocésaine, de son côté, indique avoir mis en œuvre des mesures d'accompagnement, notamment la formation du chef d'établissement « encore en cours à l'école des cadres missionnés ». Elle lui a aussi « permis d'être suivi par un coach pour l'aider au discernement ».

De même sur la censure, dont aucun cas n'aurait été remonté. Pour Emmanuel Vandroux, « l'établissement fonctionne bien » et rien ne devrait perturber l'organisation de la rentrée prochaine. Les conclusions de l'enquête administrative, doublée d'une « vérification précise et exhaustive du respect du contrat d'association », devraient tomber d'ici à la fin de l'année scolaire.

[Lire la suite](#)





L'Éducation nationale met en demeure le collège-lycée Stanislas et ses cours de «culture chrétienne»

Après un passage en son sein de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) en juillet 2023, l'établissement Stanislas devait mettre en œuvre leur recommandation. Un contrôle par l'Éducation nationale s'est soldé par une mise en demeure du collège-lycée pour ses cours de « culture chrétienne ».

Sommaire

1. Mise en demeure jusqu'à la prochaine rentrée scolaire,
2. Une « vigilance particulière » sur la mise en place de cours d'éducation affective et sexuelle.

[Lire la suite](#)



IMAM



La formation des imams en France est dans une impasse

Sujet récurrent des débats autour du séparatisme, l'encadrement des religieux musulmans est au point mort, faute, notamment, de solutions administratives et légales pour l'organiser.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 11 juin 2025**

(...)

Depuis 2017, ces formations (qui tournent souvent autour de la laïcité, mais dont certaines sont centrées sur l'islamologie) ont été rendues obligatoires pour les aumôniers, qui sont des contractuels de la fonction publique. Elles sont aussi ouvertes aux imams ou apprentis imams, mais sans obligation. Seuls les « imams détachés » algériens et turcs désireux de rester en France doivent passer un diplôme universitaire sur la laïcité, en vertu d'accords conclus avec Alger et Ankara. La fin de ce système des « imams détachés », autre promesse d'Emmanuel Macron, à compter du 1er janvier 2024, a constitué la principale évolution de ces cinq dernières années.

Depuis les années 1980, pour pallier le manque de ministres du culte français, Paris acceptait la présence de ces fonctionnaires d'Etats étrangers, venant majoritairement de Turquie (environ 150), d'Algérie (120) et du Maroc (30), et exerçant dans les mosquées les plus importantes. Entre simples fidèles qui se dévouent pour conduire la prière et cheikhs à l'autorité et à l'érudition reconnues, ils représentaient environ 10 % des imams exerçant en France – même si leur nombre précis n'est pas connu. Les mosquées, elles, seraient plus de 2 000.

(...)

Le paysage de la formation d'imams dans l'Hexagone est dominé depuis des années par deux grands acteurs. Le premier est l'institut Al-Ghazali, lié à la Grande Mosquée de Paris – qui

entretient elle-même des liens étroits avec l'Algérie. Fondé en 1993, cet institut dispose de cinq implantations – à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), pour son siège, aux Mureaux (Yvelines), à Lille, à Rive-de-Gier (Loire), et deux à Marseille. Entre 250 et 300 étudiants, ne souhaitant pas tous devenir imams, suivent chaque année le cursus qui se déroule sur trois ans, avec des cours le week-end.

Autre acteur dominant, l'Institut européen des sciences humaines, installé depuis 1990 près de Château-Chinon, dans la Nièvre, et qui dispose d'une antenne à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis. Ses plus de 1 000 étudiants y suivent des cursus de langue arabe, de mémorisation du Coran et de théologie. L'Institut est aujourd'hui dans la tourmente : le rapport commandé par le ministère de l'intérieur sur l'islamisme politique, dévoilé le 21 mai, en fait une pointe avancée de l'« entrisme » des Frères musulmans en France. L'institut, qui a été fondé par l'Union des organisations islamiques de France, association liée aux Frères musulmans, qui s'est depuis rebaptisée « Musulmans de France », n'évoque qu'une filiation lointaine.

(...)

Autre difficulté qui se pose dans la constitution d'une offre de formation solide : l'absence d'un statut clair de l'imam. Les efforts entrepris pour faire cesser le système des imams détachés ont permis d'esquisser un tel statut, mais seulement sur le plan civil. Il existe désormais un onglet « imam » dans la nomenclature de France Travail, qui les assimilait auparavant à des « animateurs sociaux ». Les ministres du culte peuvent aussi être affiliés à la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes.

Mais, sur le plan théologique, il n'existe aucune définition claire de ce que doit être un imam.

(...)

Résultat, les façons d'exercer le métier d'imam restent très diverses, et la profession n'attire pas. Les salaires, souvent faibles, dépendent des capacités de chaque communauté, et nombre d'imams sont contraints d'exercer un autre métier à côté. L'absence de socle commun favorise aussi l'émergence des prêcheurs autoproclamés, sans aucune formation, qui se trouvent le plus souvent être les plus radicaux.

[Lire la suite](#)



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & RELIGION

« Quelle est la vraie religion ? » : quand des influenceurs utilisent l'IA pour promouvoir leur foi

Sur les réseaux sociaux, une nouvelle tendance consiste à forcer ChatGPT à donner son avis sur telle ou telle religion. Un moyen pour des influenceurs de proclamer la supériorité de l'islam sur les autres croyances, mais qui révèle les limites des modèles conversationnels en matière de spiritualité.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
La Croix, le 3 juin 2025**

(...)

Sur TikTok, la tendance qui consiste à demander à une IA quelle est la « vraie religion » est née en 2024 avec l'influenceuse d'origine australienne Lily Jay. Dans une vidéo visionnée 21,6 millions de fois sur TikTok, l'ancienne chanteuse convertie à l'islam assaille ChatGPT de questions d'ordre confessionnel. « Est-ce que tu choisirais l'islam à la place du christianisme ? Et le bouddhisme ? Si tu étais un être humain, à quelle religion te convertirais-tu ? » À chaque fois, la voix robotique prononce du tac au tac la même réponse : « L'islam ». En France, cette tendance s'est développée au cours de l'année 2025, portée par une majorité d'influenceurs musulmans.

(...)

Mais, comment ces créateurs de contenu parviennent-ils à forcer une IA à livrer la réponse désirée ? « Pour les IA de type ChatGPT, le modèle conversationnel prend en compte toutes les interactions que l'utilisateur a eues avec la machine : c'est ce qu'on appelle la mémoire », détaille Laurent Daudet, universitaire spécialisé dans l'intelligence artificielle et fondateur de la start-up LightOn. Avant d'ajouter : « Chaque IA fonctionne différemment et fournira une réponse divergente. » De plus, obliger ChatGPT à répondre en un seul mot revient d'après le chercheur à « berner l'IA, qui va chercher à rester dans le politiquement correct ».

L'auteur de ces lignes s'est essayé à l'exercice... Si l'on laisse l'IA libre de la longueur de ses réponses et qu'on lui demande quelle est la « vraie religion », le modèle rétorque qu'il « n'existe pas de réponse unique ou objective qui soit universellement acceptée, car ce qui est considéré comme vrai dépend du point de vue de chacun ». À l'inverse, si on les pousse à s'exprimer en un seul mot, une grande majorité des IA nous conseillent le « bouddhisme ».

[Lire la suite](#)



Quels sont les enjeux de l'intelligence artificielle dans le domaine religieux ?

Critique | Comment avoir confiance dans ce qui est produit par l'IA, en particulier concernant le savoir sacré ?

[Lire la suite](#)





IA : les responsables chrétiens veulent peser sur la réflexion

Face au développement de l'intelligence artificielle, les responsables chrétiens veulent peser sur la réflexion autour d'une technologie porteuse de grands espoirs mais suscitant aussi "de graves préoccupations éthiques".

[Lire la suite](#)



ISLAM



Applications, imams en ligne, influenceurs : l'essor de l'Islam 2.0

Applications coraniques, imams connectés, influenceurs religieux, mosquées en ligne... Entre craintes d'une perte d'authenticité et opportunités d'inclusion, les innovations numériques bouleversent les pratiques spirituelles de nombreux musulmans.

Sommaire

1. E-mams et influenceurs religieux, les nouvelles figures de la foi,
2. Entre espace publicitaire et safe space.

[Lire la suite](#)



ISLAMISME



« Les islamistes ont infiltré les foyers pour mineurs et les associations de protection de l'enfance »

TRIBUNE | Ces structures qui accueillent des mineurs sont des lieux privilégiés de radicalisation islamiste, alertent une avocate et un ancien juge d'instruction. Ils recensent d'importantes dérives, des atteintes à la laïcité et une délinquance galopante.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 1er juin 2025**

(...)

En 2024, quatre mineurs et un jeune adulte ont été mis en examen dans la région lyonnaise et le sud de la France pour avoir partagé une idéologie djihadiste sur internet, envisagé de rejoindre des organisations terroristes ou préparé des actes violents. Parmi eux, un adolescent de 17 ans projetait un attentat dans son lycée. Trois ont été placés en détention provisoire, une adolescente de 14 ans sous contrôle judiciaire.

(...)

Ces événements illustrent une montée de la radicalisation chez les jeunes, alimentée par des facteurs sociaux et idéologiques, et soulignent l'urgence de renforcer la vigilance des autorités pour prévenir les actes terroristes. Le quasi-abandon des mineurs par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'aide sociale à l'enfance (ASE) à l'approche de leur majorité les expose aux réseaux criminels et islamistes qui recrutent des jeunes vulnérables pour la prostitution, le trafic de drogue ou des activités terroristes. Les institutions ne sont pas en mesure de relever les défis de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains, de la laïcité et de la radicalisation.

(...)

Les placements en foyers d'urgence s'éternisent, faute de solutions pérennes, exposant les enfants à la stigmatisation, à la radicalisation ou à des réseaux de prostitution et de délinquance. Les éducateurs sont en sous-effectif et démunis, les foyers sont peu sécurisés, et les mineurs restent livrés à eux-mêmes, sans prise en charge éducative ou sociale adaptée, ce qui accroît leur vulnérabilité. Ces situations illustrent l'insuffisance des moyens et l'absence de coordination pour garantir la protection et la réinsertion de ces mineurs, pourtant victimes des choix de leurs parents et des carences de l'État.

(...)

Le principe de neutralité des agents, inscrit dans la loi no 2021-1109 du 24 août 2021, est loin d'être respecté. Le rapport de mars 2023 sur « la laïcité et la neutralité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse » révèle que ces principes ne sont pas systématiquement abordés lors du recrutement, empêchant de s'assurer de la connaissance des candidats sur la laïcité. L'État ne vérifie pas suffisamment la formation des professionnels à la laïcité : 60 % des agents n'ont jamais reçu de formation spécifique. Les professionnels expriment le besoin de davantage de cas pratiques pour adapter leur posture professionnelle. Le rapport recommande de renforcer la formation de tous les professionnels et d'ouvrir ces sessions aux familles d'accueil. Par ailleurs, des enquêtes et des témoignages attestent de dérives significatives, comme la systématisation des menus halal privant les résidents de choix alimentaire « pour éviter des tensions sur certains résidents ».

(...)

Des atteintes à la laïcité sont constatées : à Toulouse, des cours de natation ont été interdits aux filles ; à Marseille, un éducateur proche des Frères musulmans a organisé des prières en foyer. Le port du voile est autorisé dans les foyers, l'article 141-5-1 du code de l'éducation ne s'appliquant pas aux établissements sociaux et médico-sociaux. Le foyer, considéré comme un domicile, échappe ainsi aux contraintes de la laïcité, ouvrant la voie à l'influence des organisations islamistes. À cet égard, les services de renseignements ont déjà signalé l'influence de prêcheurs rigoristes incitant des comportements sectaires et excluant des non-pratiquants.

Les mineurs placés dans les foyers, devenus des espaces de prosélytisme qui tolèrent des pratiques religieuses, sont particulièrement ciblés par les organisations islamistes. L'enquête « Radicalité engagée, radicalités révoltées » (2018) montrait déjà la fragilité de ces jeunes, souvent liés à un sentiment d'exclusion sociale et à des expériences de marginalisation. Les réseaux sociaux facilitent la diffusion des idéologies extrêmes et la création de liens entre jeunes partageant les mêmes aspirations. La quête d'identité et le besoin d'appartenance sociale poussent

certains à rejoindre des groupes idéologiques radicaux, souvent sous l'influence d'associations caritatives liées à des mouvements islamistes.

(...)

Le Secours islamique France (SIF), créé en 1991, cible très largement la jeunesse et plus particulièrement les mineurs. Proche du réseau Islamic Relief Worldwide et des Frères musulmans, cette ONG est en réalité au coeur de nombreux réseaux islamistes radicaux. Ces connexions ont fait l'objet d'interrogations au plus haut niveau de l'État. Dans une question parlementaire du 4 novembre 2021, la sénatrice Nathalie Goulet alertait le ministre de l'Intérieur sur les liens entre le Secours islamique France et Islamic Relief Worldwide, soulignant que cette dernière est « connue dans le monde entier, interdite en Israël et aux Émirats arabes unis pour ses liens avec le Hamas et ses propos antisémites ». La sénatrice ajoutait qu'« il semblerait que plus de 2 millions d'euros aient été ainsi versés par le Secours islamique France à Islamic Relief Worldwide, dont plus de 800 000 euros en 2019 ».

(...)

Une stratégie d'influence qui prend appui sur une solide puissance financière. En 2023, l'ONG affichait des produits d'exploitation de 83 772 888 euros, dont 43 327 470 euros issus de la seule générosité du public. À cela s'ajoutaient 579 394 euros d'intérêts et de produits financiers. Le Secours islamique France emploie 120 salariés sur le territoire national et 911 à l'échelle internationale. L'affectation de ces ressources interroge. En Palestine, où l'islamisme radical est particulièrement implanté, près de 2 898 000 euros ont été mobilisés. La Syrie, autre foyer de déstabilisation, a bénéficié d'un soutien d'environ 20 millions d'euros dans le cadre de programmes internationaux.

(...)

Face à ces dangers, le système de protection de l'enfance et de la jeunesse en France présente de graves défaillances dans la prévention de la radicalisation et la protection des mineurs. La préservation des principes de neutralité et de laïcité dans les foyers ne constitue pas seulement une exigence morale ou légale : c'est un enjeu fondamental sinon existentiel de la cohésion nationale. Seule une volonté politique claire assortie d'une vigilance rigoureuse et d'actions résolues permettra de restaurer un cadre protecteur pour ces jeunes et de contenir les tentatives d'endoctrinement.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

pour s'attaquer une fois de plus au système québécois de protection des droits humains.

[Lire la suite](#)



Une réflexion sur la laïcité dans les cégeps s'impose

Dans le contexte de la guerre à Gaza, de virulentes manifestations ont eu lieu dans certains cégeps et dans des universités de Montréal, donnant lieu à de l'intimidation et à un climat délétère. C'est à la suite de diverses plaintes que la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, a commandé une enquête dans les collèges Dawson et Vanier.

Le rapport qui vient d'être publié identifie des associations étudiantes à la source de ce climat toxique. Celles-ci agiraient en contravention avec leurs propres statuts. Par exemple, il est indiqué que Solidarity for Palestinian Human Rights Dawson (SPHRD) affiche son appartenance à « des mouvements activistes à caractère sociopolitique », ce qui contrevient à sa constitution affirmant que le club ne doit pas être de nature politique. D'ailleurs, les enquêteurs soulignent que les activités organisées par ces clubs ne favorisent en rien « la compréhension et la camaraderie entre tous les secteurs de la communauté », mais créent plutôt des dynamiques d'exclusion donnant lieu à des tensions.

[Lire la suite](#)



Enquête sur les collèges Dawson et Vanier: la loi sur la laïcité pas respectée

CANADA | La loi sur la laïcité n'est pas toujours respectée au Collège Dawson et au Collège Vanier, ce qui attise l'animosité dans le contexte du conflit israélo-palestinien.

Sommaire

1. Accommodements religieux,
2. Cours de français fourre-tout,
3. Clans entre profs.

[Lire la suite](#)



Mémoire présenté dans le cadre de l'appel du comité d'étude sur le respect des principes de la loi sur la laïcité de l'état et sur les influences religieuses : la laïcité à l'école québécoise

Ce mémoire, qui reprend certaines sections du mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 94 - Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives (Borri-Anadon et al., 2025), vise à contribuer aux travaux du Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'état et sur les influences religieuses en s'intéressant plus spécifiquement à la question du religieux dans l'espace scolaire.

[Lire la suite](#)



Mémoire de la Fédération des cégeps : pour le maintien des règles actuelles en matière de laïcité

Fédération des cégeps

Montréal, le 20 mai 2025 | La Fédération des cégeps a déposé aujourd'hui un mémoire auprès du Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses. Elle y réaffirme que les 48 collèges publics du Québec disposent déjà des outils et des compétences nécessaires pour assurer pleinement la laïcité de leurs établissements tout en permettant le plein exercice des libertés individuelles.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU ROYAUME-UNI



La laïcité au Royaume-Uni, aux antipodes du modèle français

Alors que la laïcité constitue un principe fondamental de la République française, inscrit dans l'article premier de sa Constitution, le Royaume-Uni adopte une approche très différente, que Lepetitjournal.com vous décrypte aujourd'hui. Retour sur les rapports complexes entre État et religion de part et d'autre de la Manche...

Sommaire

1. Au Royaume-Uni, comme en France, l'Église et l'État sont séparés,
2. Le Royaume-Uni, une exception européenne en matière de tolérance religieuse,
3. Les écoles britanniques assument les différentes confessions religieuses,
4. Le mariage religieux est légalement reconnu des deux côtés de la Manche,
5. Pour Français et Britanniques, la justice ne peut être religieuse.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



La laïcité en France : histoire, principes et enjeux

La laïcité est un pilier fondamental de la République française, garantissant la liberté de conscience et la neutralité de l'État à l'égard des religions. Inscrite dans la Constitution, elle façonne les relations entre l'État, les citoyens et les cultes. Mais comment ce principe s'est-il construit ? Quels sont ses fondements juridiques et philosophiques ? Et quels défis contemporains soulève-t-il ?

Cet article propose une exploration approfondie de la laïcité à travers son histoire, son cadre légal, ses applications concrètes et les débats qu'elle suscite aujourd'hui.

Sommaire

1. Les racines historiques de la laïcité française,
2. Les fondements juridiques de la laïcité,
3. La laïcité à l'épreuve du temps,
4. La laïcité aujourd'hui : enjeux et perspectives,
5. Défis contemporains de la laïcité en France,
6. Ce que tu dois retenir sur la laïcité en France.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ OUVERTE

Laïcité ouverte | Observatoire Chrétien de l'Entreprise et de la Société

Philippe d'Iribarne a souhaité que l'OCHRES débâte de la question de la neutralité laïque de l'espace public, car il la sait clivante au sein de l'église catholique.

Je m'exprime donc ici à titre uniquement personnel, en espérant que d'autres membres de l'OCHRES feront de même.

La question est celle de l'expression publique de la foi religieuse et surtout musulmane, en France. En particulier, la neutralité stricte de l'espace public contribuerait elle à la libération des femmes musulmanes face à la pression communautaire ?

[Lire la suite](#)



LECTURE

Les personnels scolaires et la pluralité ethnoreligieuse

Confrontations



Laïcité : l'école est finie ?

Comment les personnels scolaires font-ils face à une diversité religieuse de plus en plus prégnante ? Un collectif replace les mutations des rapports scolaires dans un triangle qui associe quartiers populaires, difficultés scolaires et Islam, donnant lieu à des négociations au plus près des élèves.

Sommaire

1. Les questions ethno-raciales à l'école vues du terrain,
2. Au prisme des comparaisons internationales,
3. Quartiers populaires, islam, crispations scolaires ?
4. Conclusion.

[Lire la suite](#)



CONVAINCRE PLUTÔT QU'INTERDIRE



« Convaincre plutôt qu'interdire. Pour une laïcité du XXIe siècle » d'Ardavan Amir Aslani (2025)

Jean-Robert Pitte a déposé l'ouvrage suivant en séance du 2 juin 2025 :

Convaincre plutôt qu'interdire. Pour une laïcité du XXIe siècle d'Ardavan Amir Aslani (Éditions Hermann, 2025).

[Écouter la suite](#)



19 | 2025 Laïcité, fait religieux et santé

Sous la direction de Anne-Laure Youhnovski Sagon, Guillaume Rousset et Marion Girer.

Sommaire

1. Anne-Laure Youhnovski Sagon, Guillaume Rousset et Marion Girer :
Fait religieux et établissements de santé : brefs propos rétrospectifs sur une relation à éclipses [Texte intégral],
2. Élise Untermaier-Kerléo :
La neutralité religieuse des agents du service public hospitalier : une obligation en clair-obscur [Texte intégral],
3. Cécile Castaing et Kolia Gallier :
Le refus de traitement pour motif religieux [Texte intégral]
4. François Vialla :
Protection de l'intégrité corporelle des mineurs [Texte intégral],
5. Guillaume Rousset :
L'argument religieux comme motif de recours à la clause de conscience dans le champ de la santé : une place résiduelle [Texte intégral],
6. Christophe Roux :
Les lieux de culte au sein des établissements de santé [Texte intégral],
7. Marion Girer et Pascale Vassal :
Soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie : quelle place pour les croyances religieuses ? [Texte intégral],
8. Mathieu Touzeil-Divina :
Entre religion(s) et laïcité : les rites funéraires français au profit de la liberté [Texte intégral],
9. Fanny Grabias :

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ D'EXPRESSION

RANC IREUR

Nos yeux sur Sansal, le franc-parler de Caroline Fourest

Huit mois que Boualem Sansal croupit en prison. Pour quelques mots à propos de la géographie et du Sahara occidental qui ont déplu à Alger. Des mots qui lui ont valu d'être embastillé. Un procureur l'a exécuté : en dix minutes, il a pris dix ans de prison. Une minute par année. Accablé, l'écrivain n'a même pas eu droit à son avocat, François Zimeray... jugé trop juif et privé de visa. Son nouveau défenseur n'a été autorisé à venir que pour entendre le jugement. Une parodie de bout en bout. Et un immense écrivain privé de lumière pour avoir parlé en toute liberté.

[Lire la suite](#)



Laïcité, liberté d'expression... Comment un concours de caricatures fait réfléchir les ados en Île-de-France

Les élèves d'une cinquantaine d'établissements ont pu s'essayer aux caricatures. L'occasion pour certains de révéler leur talent, dont une élève de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), lauréate du concours de dessin de presse lancé par la région Île-de-France.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Parisien, le 4 juin 2025**

(...)

Octave et ses camarades ont ainsi aiguisé leur esprit critique. En décembre, ils ont participé à un atelier pour découvrir ce qu'est la caricature, comment elle s'articule avec les sujets de société et le débat démocratique.

Depuis, Octave jette un œil sur le journal satirique lorsque sa mère l'achète. « Les caricatures y sont drôles, parfois un peu crues, mais ça fait réfléchir, explique le lycéen. Et quand, je n'ai pas les références ou le contexte, je pose la question. Cela permet de se remettre en question. C'est nécessaire dans une démocratie. »

(...)

Malgré leur attachement à la liberté d'expression, ces jeunes Franciliens se montrent prudents. « Normalement en France, on peut s'exprimer sur tout, mais il y a des endroits et une manière de le faire, de façon à ne pas impacter l'autre, considère Clothilde, qui préfère réserver ses opinions à ses proches. J'ai

mes idées, mes opinions, mais je ne les divulgue pas dans le cadre scolaire où je conserve une certaine neutralité. »

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CONSCIENCE



Stanislas : « En quoi des cours de culture religieuse portent atteinte à la liberté de conscience ? »

L'Éducation nationale a demandé à l'établissement catholique parisien Stanislas d'obtenir l'accord explicite des parents pour le suivi du nouvel enseignement de « culture chrétienne » par leurs enfants, estimant que ce dernier pourrait contrevenir à leur « liberté de conscience ». Une exigence dénoncée par Frédéric Crouslé, professeur de philosophie.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
La Croix, le 4 juillet 2025**

(...)

Depuis des années, comme d'autres professeurs, je donne des cours de culture religieuse dans un établissement privé catholique sous contrat avec l'État.

Comme je l'explique à mes élèves, ces cours ne sont pas une catéchèse. La catéchèse est une initiation à la religion chrétienne qui suppose l'adhésion de ceux qui la reçoivent. Elle vise à expliciter le sens d'une foi commune au maître et au disciple. En revanche, le cours de culture religieuse est un enseignement qui ne présuppose aucune adhésion ni de l'élève ni même du professeur.

(...)

Dans un cours d'instruction religieuse portant sur la religion catholique, la déontologie professorale est la même, à cela près que le penseur dont il est question n'est plus un auteur singulier mais une personne morale : l'Église.

(...)

Voilà le travail que j'effectue dans le cadre de cours qui ne sont pas financés par le contribuable. Or j'apprends que l'académie de Paris s'oppose à ce que le Lycée Stanislas rende obligatoire des « cours d'instruction religieuse ». Cela, au nom de « la liberté de conscience ». Je ne sais pas exactement quelle est la teneur des cours qui y sont dispensés. Mais le motif avancé par l'académie de Paris me paraît irrecevable.

En quoi des cours de culture religieuse, distingués de la catéchèse, pourraient-ils porter atteinte à la liberté de conscience ? Il est plutôt bizarre de considérer que l'on pourrait porter un jugement pertinent sur une religion sans en connaître les enseignements. N'est-ce pas cela, la « laïcité d'incompétence » dénoncée il y a déjà deux décennies par le rapport Debray commandé par le ministère de l'éducation nationale ? D'ailleurs,

suite à ce rapport, l'enseignement public n'a-t-il pas pris lui-même soin d'intégrer quelques notions de culture religieuse aux programmes de français et d'histoire ?

(...)

Combien s'imaginent que l'Église aurait jadis mis en doute que les femmes aient une âme ? Quand on songe à l'importance du culte marial dans le catholicisme, on se demande comment d'aucuns ont pu prêter la moindre attention à cette inanité dont l'origine avait été identifiée par Henri De Riancey dès 1851.

(...)

Combien de nos contemporains, croyants comme incroyants, pensent que le dogme catholique enseigne que l'âme du Christ serait identique à Dieu ? Pourtant, cette christologie professée au IV^e siècle par Apollinaire de Laodicée est une hérésie mentionnée comme telle dans tout bon manuel de théologie dogmatique.

(...)

Or, en obligeant les établissements catholiques à rendre facultatifs les cours de culture religieuse, pourtant bien distincts de la catéchèse, le ministère ne contribue-t-il pas à priver de cette culture ceux qui en ont le plus besoin ?

Enfin, comment soutenir sérieusement qu'il y aurait atteinte à la liberté de conscience des parents d'élèves s'ils ont librement choisi d'envoyer leurs enfants dans un établissement confessionnel ? Quant aux élèves eux-mêmes, l'État doit-il leur garantir le droit de rester incultes ?

[Lire la suite](#)



Liberté de conscience en Tunisie : de la Constitution à la réalité sociale

En 2014, la Tunisie a révolutionné son cadre légal en inscrivant la liberté de conscience dans sa Constitution. Mais cette avancée contraste avec une réalité où apostasie, discrimination religieuse ou pression sociale persistent. Comment expliquer cet écart entre le texte et les pratiques ?

Sommaire

1. Introduction,
2. Reconnaissance juridique : une avancée historique,
3. Obstacles à la mise en œuvre : le poids des inerties,
4. Vers une réforme : pistes pour une concrétisation,
5. Conclusion.

[Lire la suite](#)





États-Unis: L'Église invite à promouvoir la liberté religieuse

La Conférence épiscopale américaine célèbre la Semaine de la liberté religieuse, qui dure jusqu'au 29 juin prochain. Mgr Thomas Paprocki, évêque du diocèse de Springfield invite à « prier, réfléchir et agir » sur la question, «pour être des témoins de l'espérance».

[Lire la suite](#)



Pape : les diplomates et la défense de la liberté religieuse

Le Pape Léo XIV appelle les diplomates à défendre les marginalisés et la liberté religieuse.

Sommaire

1. Le Pape Léo XIV appelle les diplomates à défendre les marginalisés et la liberté religieuse
2. Le Pape Léo XIV appelle les diplomates à défendre les marginalisés et la liberté religieuse
 2. 1. Un Appel à l'Action pour les Diplomates Papaux
 2. 2. Le Rôle Crucial des Nonces apostoliques
 2. 3. Être des Bâisseurs de ponts et des Artisans de Paix
 2. 4. L'Importance de l'Information et de la Collaboration
 2. 5. Un Appel à Être des Missionnaires de Communion et d'Unité
 2. 6. La Vision du Cardinal Parolin sur la Diplomatie Pontificale
 2. 7. Récapitulatif des Points Clés du Discours du Pape Léo XIV
3. Comprendre la Diplomatie du Vatican : Un Aperçu
 3. 1. Les Fondements de la Diplomatie Pontificale
 3. 2. Le Rôle des Nonces Apostoliques
4. Questions Fréquemment Posées sur la Diplomatie Pontificale
 4. 1. Quel est le rôle principal de la diplomatie pontificale ?
 4. 2. Comment les diplomates papaux contribuent-ils à la résolution des conflits ?
 4. 3. Quelle est l'importance de la liberté religieuse dans la diplomatie du Vatican ?
 4. 4. Comment le Pape Léo XIV soutient-il les marginalisés à travers la diplomatie ?
 4. 5. Quels sont les défis auxquels la diplomatie pontificale est confrontée aujourd'hui ?

[Lire la suite](#)





« Orthobros » : pourquoi l'orthodoxie séduit les jeunes hommes américains

De New York à San Francisco, une nouvelle vague de jeunes hommes conservateurs se convertit à l'orthodoxie chrétienne. Enquête sur un phénomène qui pourrait bien traverser l'Atlantique.

Sommaire

1. Retour aux sources ?
2. « Trop féminisées » : le rejet des églises occidentales,
3. Virilité, discipline et prière : le nouveau cocktail masculin,
4. Barbes, icônes et polémiques : les nouveaux croisés du Web,
5. Des conversions politisées.

[Lire la suite](#)



PORT DU VOILE



Port du voile en France : un sujet toujours sensible | INA

Y a-t-il une obsession française sur le voile islamique ? Ce numéro de l'«INAttendu», l'émission de France info et l'INA, reçoit Philippe Portier, politologue spécialiste de la laïcité, pour débattre du port du voile en France.

[Voir la vidéo](#)



Gabriel Attal, avec sa proposition d'interdire le voile aux moins de 15 ans, accusé de dévoyer le principe de laïcité

Au-delà des responsables politiques de gauche, même les partisans de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe se montrent franchement sceptiques.

[Lire la suite](#)



« Soumission à Dieu » : quand Jean-Luc Mélenchon assume avoir « changé son regard » sur le voile islamique

Le leader de la France insoumise a expliqué que, dans l'islam, le voile était un signe de soumission à Dieu et non aux hommes contrairement, selon lui, au christianisme.

[Lire la suite](#)



RELIGION CATHOLIQUE

LA CROIX

Yann Raison du Cleuziou : « Les jeunes catholiques inquiètent leurs aînés »

Dans son dernier article pour la revue Études, le sociologue Yann Raison du Cleuziou explore le basculement du catholicisme français dans une condition minoritaire. À rebours des discours sur un « retour du religieux » chez les jeunes fidèles, il décrypte une recomposition, marquée notamment par une fracture générationnelle dans l'Église.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :
Article issu du quotidien,
La Croix, 8 juin 2025

Sommaire

1. On parle souvent d'un retour du religieux. Vous soutenez au contraire que la sécularisation se poursuit. En quoi cette tendance ancienne produit-elle des effets nouveaux dans le catholicisme français ?

"Il est important de comprendre que la sécularisation n'est pas un mouvement linéaire, mais un processus profond, qui produit à chaque époque des effets spécifiques. Oui, la déchristianisation est ancienne mais ce n'est pas parce qu'un phénomène est ancien qu'il cesse d'être actif. Ce qui m'intéresse, c'est la manière dont l'approfondissement de ce processus transforme aujourd'hui le catholicisme. On parle beaucoup de retour du religieux, chez les plus jeunes, mais les enquêtes disent autre chose : ce sont l'athéisme et l'absence d'affiliation qui progressent. Mais paradoxalement, cette marginalisation pousse les croyants à intensifier et visibiliser leur pratique. J'appelle cela la « transition minoritaire » du catholicisme."

2. Quelles sont les causes de cette transition minoritaire ? Et quels sont ses effets ?

"Cette transition minoritaire est d'abord portée par une réalité démographique. Chez les plus de 60 ans, près d'une personne sur deux se dit encore catholique. Chez les 18-29 ans, ils ne sont plus que 15 %. Cette donne minoritaire pousse ces jeunes catholiques à rechercher l'intensité de l'expérience religieuse pour résister à l'effacement.

(...) Ce changement de style peut être pensé comme une « désécularisation interne », c'est-à-dire que l'expression spirituelle ne cherche plus à converger avec les valeurs de la société séculière. Elle est donc socialement plus clivante."

3. Cette évolution concerne-t-elle tous les catholiques ?

"Pas du tout ! C'est même là que réside la principale tension dans l'Église. Cette désécularisation interne concerne surtout les jeunes pratiquants et les marges observantes, tandis que les catholiques plus âgés ou de sensibilité plus conciliaire (en référence au concile Vatican II, NDLR) restent marqués par l'expérience d'un catholicisme majoritaire."

4. Comment expliquer cette fracture générationnelle ?

"Cette opposition est souvent vécue comme générationnelle mais en fait elle dépend du contexte du vécu catholique. Les aînés ont

grandi dans un catholicisme culturellement dominant, même si affaibli. Leur stratégie pour en perpétuer l'attrait a été d'en atténuer les pesanteurs, de proposer plutôt qu'imposer. Les jeunes, eux, évoluent dans un paysage où leur foi est une exception."

5. Comment l'Église catholique gère-t-elle cette fracture ?

"Les diocèses sont souvent dominés par des catholiques qui conservent un éthos majoritaire et qui interprètent les manifestations de la transition minoritaire comme un repli sur soi ou une dérive identitaire. Pourtant, les mêmes tendances se retrouvent au sein du judaïsme, des protestantismes et de l'islam. La réaction à une sécularité dominante favorise les courants religieux plus observants."

6. Vous parlez de conflits « de contexte » plus que de conflits « de valeurs » entre deux générations de catholiques.

Qu'entendez-vous par là ?

"C'est crucial. Les oppositions internes au catholicisme sont souvent pensées comme des conflits de valeurs autour de Vatican II, du rapport à la modernité, à la nation, à l'immigration."

7. Cette recomposition a-t-elle des effets sur les institutions catholiques ?

"Oui. On assiste à un véritable dédoublement des structures. D'un côté, persiste une offre qui repose sur l'héritage majoritaire, fonctionnant sur un modèle de quasi-service public – pensez aux écoles catholiques sous contrat qui accueillent des familles souvent non catholiques. De l'autre émerge une réponse aux besoins de la minorisation, avec un modèle de « contre-société » – comme les écoles hors contrat.

(...) Ce dédoublement touche les médias et le financement. Faute d'appui clair des diocèses, les initiatives de désécularisation se tournent vers des ressources privées : le Fonds du bien commun soutenu par Pierre-Édouard Stérin, la Fondation Kairos offrent un dérivatif au denier du culte traditionnel."

8. Ces tensions ont-elles des répercussions politiques ?

"La sécularisation a pour effet que le catholicisme se recompose sur ceux qui restent – or ce sont souvent les plus conservateurs sur le plan religieux. (...) Mais paradoxalement, on voit aussi émerger un nouveau catholicisme de gauche, plus résiduel, marqué par l'écologie et les questions de genre, plus confessant que celui des générations antérieures. Ce renouveau est lui aussi le fruit de la transition minoritaire."

9. Faut-il s'inquiéter de cette évolution ?

"Mais le déni de réalité ne peut que rendre la transition plus brutale. Le dialogue intra-ecclésial s'épuise si chaque génération ne fait pas l'effort de comprendre le contexte de l'autre."

[Lire la suite](#)





Daniel Szeftel : « Une large majorité des Français aspire à une conception républicaine de la laïcité »

ENTRETIEN | Un rapport de la Fondation Jean-Jaurès, publié le 11 juin, décrypte les résultats de la consultation des Français lors du Grand débat national de 2019, analysés grâce à l'intelligence artificielle.

Sommaire

1. Racontez-nous comment est né ce projet.
2. Qu'apporte l'intelligence artificielle pour le traitement de ces données ?
3. Sur la laïcité, vous avez analysé plus de 71 000 réponses à la question : « Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité dans le rapport entre l'État et les religions de notre pays ? » Vous estimez que trois principales conceptions de la laïcité émergent de ces réponses.
4. C'est la troisième conception, celle d'une « laïcité républicaine » qui est selon votre analyse ultra-majoritaire.
5. Vous constatez néanmoins dans les réponses des tenants d'une laïcité républicaine une demande croissante de « neutralisation de l'espace public » avec un risque de « basculement d'une partie significative de l'opinion d'une laïcité républicaine vers une catholaïcité de combat ».
6. Pour appliquer votre analyse à l'espace politique, rattachez-vous le positionnement actuel du Rassemblement national (RN) à cette « catholaïcité » ?
7. La gauche, historiquement camp de la laïcité, semble de son côté empêtrée dans de larges fractures sur la question.
8. À vous lire, Emmanuel Macron n'a pas non plus réussi à traiter cet enjeu depuis son arrivée au pouvoir.

[Lire la suite](#)



THÉÂTRE



La laïcité au coeur d'une pièce de théâtre donnée à Périgueux

Mardi 3 juin, à la médiathèque Pierre-Fanlac, la compagnie Traction avant se produira à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905. Un rendez-vous tout public en prolongement de représentations scolaires

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP



Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.intl.com/)